



FIP NextStage Rendement **2021**

- Code ISIN : FR0011780691
- Agrément AMF du 28 mars 2014 sous le numéro FNS20140017
- FIP éligible à la réduction d'ISF* ou IR*

NEXTSTAGE SOUTIENT



Présentation du FIP NextStage Rendement 2021

21^{ème} siècle : L'avènement de la 3^{ème} Révolution Industrielle

Dans un monde qui change, la 3^{ème} Révolution Industrielle, que nous vivons, redessine notre modèle économique avec l'émergence de nouvelles sources d'énergie, de nouveaux moyens de communication et de nouvelles activités industrielles.

Ce changement s'organise autour de **5 grandes tendances de fond de notre économie** :



La transition énergétique

De nouveaux produits et services émergent autour de la performance énergétique, des filières de retraitement, de la gestion des ressources, du conseil aux entreprises...



L'Internet industriel

L'Internet industriel permet de réaliser des gains de productivité considérables pour l'ensemble des secteurs d'activité (optimisation de l'interconnexion des machines et des réseaux).



L'industrie à la demande

Les produits ne sont ni des biens, ni des services, mais de nouveaux services incorporant des biens (des activités aux revenus récurrents, la location de services...).



L'économie émotionnelle

Il existe de nombreuses opportunités pour les entreprises qui parviennent à développer une image de marque, créant de l'émotion et une expérience client génératrice d'inspiration, de désir et de loyauté.



L'évolution de la démographie

Le vieillissement de la population dans les pays développés et la croissance rapide d'une classe moyenne dans les pays émergents font naître des biens et services spécifiques.

Le FIP NextStage Rendement 2021 a pour stratégie d'accompagner des PME françaises ayant le potentiel de devenir des ETI et capables de se positionner autour de ces 5 grandes tendances de notre économie.

Une stratégie diversifiée

Un objectif de 21 PME françaises

- Des **PME familiales** ou des entrepreneurs actionnaires de leur PME.
- Régions d'investissement : Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur.
- Une approche d'**investisseur de terrain** : des visites d'entreprises et des échanges réguliers.
- Des PME ayant démontré leur **capacité à rembourser régulièrement leur dette**.

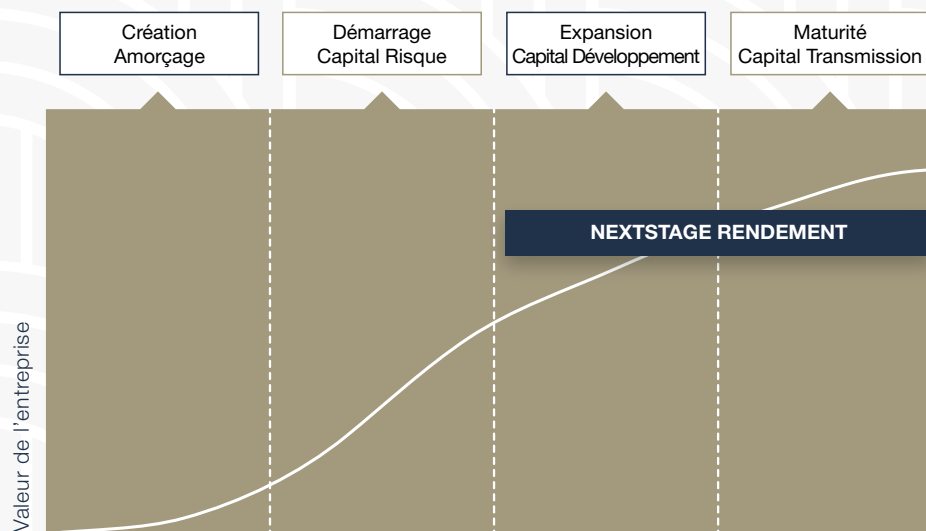


Une diversification sectorielle

- Une **approche diversifiée** en privilégiant des investissements dans tous types de secteurs d'activités.
- Des PME positionnées autour des **grandes tendances de fond de notre économie** : l'évolution de la démographie, la croissance de l'Internet « industriel », la transition énergétique, l'accroissement de la demande de services et de location, l'économie émotionnelle.
- Cette diversification permet de minimiser l'impact d'une baisse d'un secteur sur l'ensemble du portefeuille.

Le Capital Développement et Transmission

NextStage accompagne les entrepreneurs de PME en intervenant en **capital développement** et en **capital transmission** pour financer à moyen et long terme la croissance de PME françaises.



Les phases de vie des PME

L'investissement dans le FIP présente un risque en capital (cf. risques page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 01/01/2021 minimum et jusqu'au 31/12/2023 maximum sur décision de la société de gestion.

Distribution et mécanisme d'investissement

2021: un objectif de distribution de la trésorerie disponible

NextStage a pour objectif d'avoir liquidé le FIP NextStage Rendement 2021 au 1^{er} janvier 2021.

Toutefois, cette liquidité au terme de la durée de vie initiale du FIP (soit jusqu'au 01/01/2021) n'est pas garantie et la Société de Gestion peut décider de proroger la durée de vie du FIP de trois fois un an soit jusqu'au 31/12/2023.

Un mécanisme d'investissement mixte privilégiant le rendement

Pour atteindre son quota de 100% investi en PME, le FIP NextStage Rendement 2021 a pour objectif d'utiliser à hauteur de :

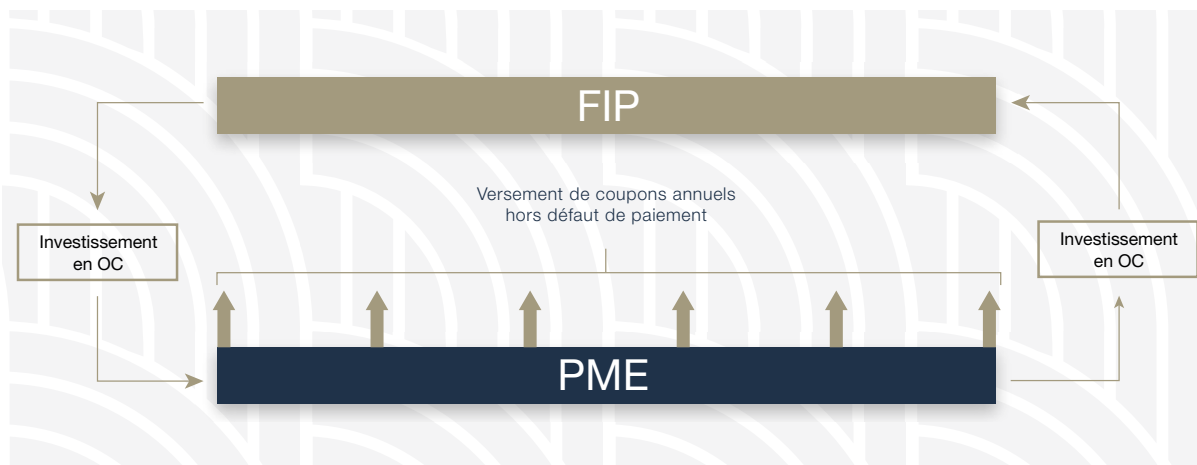
- 60% maximum le mécanisme des obligations convertibles (et plus généralement des quasi-fonds propres).
- 40% au moins des actions et notamment des actions de préférence.

Il vise l'équilibre entre ces deux mécanismes d'investissement.

Taux
d'investissement
ISF
100%*

Zoom sur les obligations convertibles

Les obligations convertibles (OC) en actions sont devenues une solution de financement alternative au crédit bancaire pour les PME. Il s'agit d'un « emprunt émis » par la PME souscrit par le FIP pour une période et un rendement déterminé et offrant la possibilité au FIP de transformer les obligations (dettes) ainsi acquises en titres de capital afin de renforcer les fonds propres de l'entreprise.



Le FIP sélectionne ainsi ces OC en fonction du rendement potentiel et de la durée de l'investissement requise, en contrepartie d'un risque sur la bonne santé financière de l'entreprise.

Comme pour toutes émissions obligataires, le paiement des intérêts et les autres rémunérations associées sont liés à la bonne santé financière de l'entreprise. Intervenir en obligations convertibles n'est pas une garantie contre un risque de défaut de la PME et présente un risque en capital.

L'investissement dans le FIP présente un risque en capital (cf. risques page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 01/01/2021 minimum et jusqu'au 31/12/2023 maximum sur décision de la société de gestion.

* Correspond au pourcentage d'investissement de l'actif du fonds en PME éligibles au sens de l'article 885 O V bis du CGI que le Fonds s'est engagé à atteindre à l'expiration du délai légal prévu pour l'atteinte de ce quota.

Une équipe expérimentée et engagée

21^{ème} FCPI-FIP lancé par NextStage

320 millions €
sous gestion

17 000 clients
particuliers

58 PME
en portefeuille qui représentent :
2 milliards € de chiffre d'affaires
et 17 000 collaborateurs

NextStage, une société de gestion indépendante depuis 2002



SPÉCIALISTE DE L'INVESTISSEMENT DANS LES PME

- Gestionnaire pour le compte d'institutionnels (2 FCPR) et de particuliers (21 FCPI-FIP)
- Investisseur dans des PME non cotées et cotées depuis 12 ans

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

- 4 investisseurs seniors (associés) spécialisés depuis plus de 12 ans en capital développement en France
- Une équipe dédiée de 5 analystes



ENGAGÉE AUPRÈS DES ENTREPRENEURS

- Des associés-entrepreneurs
- Grégoire Sentilhes, Président de NextStage, Président du G20 YEA (Young Entrepreneur Alliance) et Président et Co-fondateur des Citizen Entrepreneurs

UN ACTIONNARIAT DE RÉFÉRENCE

- Artémis, holding d'investissement de la famille Pinault (16% de l'actionnariat)
- Amundi AM (16% de l'actionnariat)

NextStage signataire des Principes de l'Investissement Responsable

Depuis 11 ans, NextStage est convaincue de la création de valeur inhérente à chacun des critères d'ordre Écologique, Social et de Gouvernance (ESG), NextStage a toujours exercé son activité dans un esprit de développement durable et responsable, et NextStage est signataire des Principes de l'Investissement Responsable de l'ONU (UN-PRI).

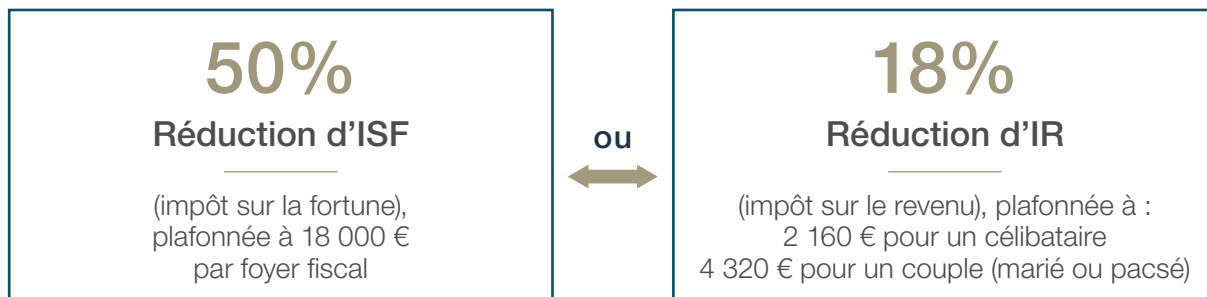
La société de gestion pourra ne pas tenir compte de ces éléments dans la sélection des cibles. Néanmoins, son objectif est de faire prendre en compte le respect des principaux critères ESG (reporting régulier et transparent, clauses de liquidité prédéfinies dans un pacte d'actionnaires, création d'emplois...) par ses participations.



Un double avantage fiscal

Bénéficiez d'une réduction d'impôt immédiate¹,

en contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage jusqu'au 01/01/2021 minimum et jusqu'au 31/12/2023 maximum.



0% d'impôt sur les plus values (à la sortie)¹
Les prélèvements sociaux restent applicables.

Pratique

Faites-vous aider dans votre choix. Validez avec votre conseiller l'adéquation du produit à votre situation patrimoniale. Accompagner des entrepreneurs est un choix : la fiscalité ne doit pas être votre seule motivation.

Facteurs de risques

Le Fonds est un FIP. En raison de ses contraintes d'investissement, il présente donc les risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur pourrait ne pas lui être restitué.
- **Risque de faible liquidité et d'investissement dans des sociétés non cotées** : Le Fonds étant principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Le rachat des parts par le Fonds pourrait donc ne pas être immédiat. En toutes hypothèses, le Fonds présente une durée de blocage des capitaux pendant la durée de vie du Fonds, expirant le 1^{er} janvier 2021, voire au plus tard le 31 décembre 2023 en cas de prorogation de la durée de vie du Fonds sur décision de la Société de Gestion.
- **Risque lié à l'estimation de la valeur des titres en portefeuille** : Les participations font l'objet d'évaluations trimestrielles destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille, sur la base de laquelle pourront être déterminées les valeurs liquidatives des parts selon leur catégorie. La Société de Gestion ne peut garantir que chaque participation de son portefeuille pourra être cédée à une valeur égale à celle retenue lors de la dernière évaluation, cette dernière pouvant être inférieure ou supérieure. Par ailleurs, la valeur liquidative est établie trimestriellement, et les rachats se font à valeur liquidative inconnue. Le rachat peut donc s'effectuer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.
- **Risque liés aux obligations convertibles** : Le Fonds pourra investir au travers de valeurs mobilières composées qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises (obligations convertibles, Océanes...). La valeur de ces titres dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion.
- **Les autres risques sont mentionnés dans le règlement du fonds.**

¹Pour plus de détail sur la fiscalité, consultez la Note fiscale du Fonds, non visée par l'AMF, sous réserve notamment du respect de votre engagement de conservation des parts.

FIP NextStage Rendement 2021

Diversification : 21 PME françaises

Visibilité : 2021, l'objectif de distribution

Expérience : 21^{ème} FCPI-FIP lancé par NextStage

Vision Stratégique : 21^{ème} siècle, l'avènement de la 3^{ème} Révolution Industrielle

L'investissement dans le FIP NextStage Rendement 2021 présente un risque de perte en capital (cf. risques page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 01/01/2021 et jusqu'au 31/12/2023 maximum sur décision de la société de gestion.

Principales caractéristiques

Codes ISIN : FR0011780691 (parts A) - FR0011843010 (parts B)

Date et n° d'agrément : 28 mars 2014 - FNS20140017

Dépositaire : Société Générale

Valeur de la part initiale : 1 € (parts A)

Souscription minimale : 3 000 € (hors droits d'entrée)

Valorisation : trimestrielle

Durée de vie : 6,5 ans (01/01/2021) prorogable trois fois un an (soit jusqu'au 31/12/2023 maximum)

Objectif de distribution : 6 à 6,5 ans (soit en principe jusqu'au 01/01/2021)

Rachats exceptionnels : en cas de décès ou d'invalidité (cf. le règlement)

Date limite de souscription : au plus tard le 20 juillet 2015 (contactez votre conseiller financier)

Régions d'investissement : Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur

Structuration des frais

Catégorie agréée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,525%	0,525%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,90%	1,50%
Frais de constitution	0,126%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,30%	0%
Frais de gestion indirects	0,10%	0%
TOTAL	4,951%	2,025%

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6,5 années, soit jusqu'au 01/01/2021 minimum et au 31/12/2023 maximum sur décision de la société de gestion (sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement). Le Fonds d'Investissement de Proximité est principalement investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits dans la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

